

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Autorisation environnementale concernant la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » (12 aérogénérateurs de puissance unitaire de 3,6 MW et 4 postes de livraison électrique)

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ COMBRAY ENERGIE (Siège social : 12, rue Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST).

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Mme Clémence ANDREU SABATER, Chef de projets de la société JPEE – tel **0770025888** - clemence.andreu-sabater@jpee.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours, du mercredi 20 novembre 2019 à 8h00 au vendredi 20 décembre 2019 à 19h00.

→ **LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ**, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET : <https://www.registre-dematerialise.fr/1768>

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, la note de présentation non technique, le résumé non technique des études d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité d'environnementale et la réponse du pétitionnaire seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : M. Denis MACLOUD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants en mairies de VIEUVICQ, siège de l'enquête, MONTIGNY LE CHARTIF et MÉRÉGLISE :

DATES	HEURES	LIEU
mercredi 20 novembre 2019	9H00-12H00	Mairie de Vieuvicq – 2 rue Saint Martin
samedi 7 décembre 2019	9H00-12H00	Mairie de Montigny le Chartif – 28 rue de Nogent
vendredi 20 décembre 2019	14H00-17H00	Mairie de Méréglise – 10 rue de la Pierre Levée

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairies de MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de VIEUVICQ, siège de l'enquête
- à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairies de Méréglise, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq, Blandainville, Brou, commune nouvelle de Dangeau (Bullou, Mézières-au-Perche), Chassant, Combres, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Happonvilliers, Illiers-Combray, La Croix-du-Perche, Les Châtelliers-Notre-Dame, Les Corvées-les-Yys, Magny, Marchéville, Mottereau, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eman, et Yèvres, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir.

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.